

SEVADEC
Syndicat mixte pour l'Élimination et la
Valorisation des Déchets ménagers du
Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	12

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi 27 juin à 14h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND

ETAIENT PRESENTS :

Madame Frédérique VAN ROOY, Messieurs Guy ALLEMAND, Eloi BONNINGUES (suppléant de M. PERALDI), Marc BOUTROY, Bruno DEMILLY, Pascal GAVOIS, Michel HAMY, Laurent LENOIR, Guillaume LOEUILLEUX, Jacques LOUCHEZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Philippe MIGNONET (pouvoir reçu de Mme BOUCHART).

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. MIGNONET), Véronique DUMONT-DESEIGNE, Brigitte MARCO, Corinne NOEL, Messieurs Charles COUSIN, Bruno DEJONGHE, Yves ENGRAND, Claude KIDAD, Olivier MAJEWICZ, Antoine PERALDI (suppléé par M. BONNINGUES), Olivier PLANQUE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique VAN ROOY

A3-06-2024 : COMITE SOCIAL TERRITORIAL – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ELU

Rapporteur : Monsieur Guy ALLEMAND, Président

Monsieur le Président rappelle qu'un Comité Social Territorial (C.S.T.) doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents.

Le Comité Social Territorial (C.S.T.) est une instance consultative, composée de représentants des collectivités territoriales d'une part, et de représentants des agents publics d'autre part. Son champ de compétence est limité à des questions d'ordre collectif.

Cette instance, instituée par l'article 4 de la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique modifiant les articles 32 à 33 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, est issue de la fusion des Comités Techniques (C.T.) et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.).

Via la délibération P4-09-2022 du 15 septembre 2022, le Comité Syndical du SEVADEC a décidé :

- de créer un Comité Social Territorial au sein du SEVADEC,
- de fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du C.S.T. à 5 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- d'appliquer le paritarisme et de fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du C.S.T. à 5 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- de recueillir l'avis des représentants du SEVADEC, cet avis étant constitué de l'avis du collège des représentants du personnel et de l'avis des représentants de la collectivité.

Par les délibérations A1-01-2023 du 17 janvier 2023 et A2-12-2023 du 21 décembre 2023, les délégués suivants ont été désignés en tant que représentants de la collectivité :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Monsieur Guy ALLEMAND (Président du C.S.T.)	Monsieur Emmanuel AGIUS
Monsieur Claude KIDAD	Monsieur Bruno DEMILLY
Monsieur Marc BOUTROY	Monsieur Guillaume LOEUILLEUX
Monsieur Yves ENGRAND	Monsieur Jacques LOUCHEZ
Monsieur Pascal GAVOIS	Monsieur Antoine PERALDI

Suite à la démission de Monsieur Emmanuel AGIUS, représentant Grand Calais Terres & Mers au sein du SEVADEC, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau membre suppléant.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 19 juin 2024, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **DE DESIGNER** Monsieur **Philippe MIGNONET** en tant que membre suppléant au sein du Comité Social Territorial.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois
susdits,*

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

SEVADEC
62101 CALAIS CEDEX

